

« - 18° »

Société par actions simplifiée au capital de 156 000 euros
Siège social : 47/49 rue Mirabeau
94200 IVRY SUR SEINE
480 571 280 RCS CRETEIL

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE - 5 DEC. 2006
SOUS LE N°16326.....

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES
DES ASSOCIES PRISES EN ASSEMBLEE
LE 23 OCTOBRE 2006**

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés statuant conformément à l'article L.225-248 du code de commerce et à l'article 5.5 des statuts, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 approuvés par l'Assemblée des associés le 30 juin 2006 qui a constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social, décide, sur la proposition du président, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, c'est-à-dire le 31 décembre 2008 au plus tard, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Paolo BENASSI

